



ROLE DES DIFFERENTS PROFESSIONNELS

Les différents professionnels exerçant leur activité au profit du secteur de gériatrie sont répartis sur les deux sites OYONNAX et NANTUA.

Le PERSONNEL DE DIRECTION

- **Directeur administrateur provisoire du Centre Hospitalier du Haut Bugey : Monsieur Jean-Claude POZZO DI BORGO**
- **Directeur Adjoint : Monsieur Bernard WENISCH**
- **Directrice des soins : Madame Elisabeth LHEUREUX**

Les référents du POLE HEBERGEMENT

- **Chef de Pôle : Monsieur le Docteur Gil SATTONNAY**
- **Cadre Supérieur de Santé : Madame Marie Christine MERCIER**
- **Cadre administratif : Madame Catherine THEPPE**

Le PERSONNEL ADMINISTRATIF

- **Attaché d'administration hospitalière : *Monsieur Gilles MAIRE*.**
Il est chargé de la gestion des effectifs et de l'encadrement des personnels administratifs des deux EHPAD.
- **Adjoint administratifs :**
 - ***Madame Nathalie FORTEVILLE*** - site d'Oyonnax
de 9h00 à 16h30 du lundi au vendredi
☎ 04.74.73.10.76 – mail : sec.ehpadoyonnax@ch-hautbugey.fr
 - ***Madame Estelle NICOD*** - site de Nantua
de 9h00 à 16h30 les lundi, mardi, jeudi et vendredi, le mercredi de 8h30 à 16h00
☎ 04.74.75.48.79 – mail : admission.nantua@ch-hautbugey.fr
- **Tâches :**
 - assurent le secrétariat des EHPAD ;
 - gèrent l'accueil des visiteurs, résidents, familles et les orientent selon les demandes ;
 - mettent en oeuvre la facturation;
 - assurent le suivi des dossiers administratifs (entrées, mouvements, sorties) ;
 - assurent le lien avec les partenaires extérieurs (Conseil Départemental, CPAM, CAF, MSA...) ;
 - gèrent la régie en lien avec le Centre des Finances Publiques ;
 - participent à la mise en oeuvre de la procédure de recouvrement.

- **Secrétaire médicale :**

- **Madame Corinne METZGER**

- site de Nantua de 8h30 à 16 h – lundi, mercredi, vendredi ☎ **04.74.75.48 54**
- site d'Oyonnax : de 8h30 à 16 h – mardi et jeudi ☎ **04.74.73.11.26**

- **Tâches :**

- conserve dans le dossier du résident la carte vitale et la carte de mutuelle (original);
- prend les rendez-vous de consultations et prévoit les transports;
- transmet au médecin les différents documents médicaux à remplir ;
- saisit les courriers et observations des médecins et tient à jour le dossier médical des résidents.

- **Conseillère en économie sociale et familiale :**

- **Madame Marie PILLET** assure chaque semaine des permanences sur les deux EHPAD

- Lundi et Mardi de 9h à 16h30 à Nantua ;
- Mercredi 9h à 16h30 selon les besoins ;
- Jeudi et Vendredi de 9h à 16h30 à Oyonnax.

☎ **04.74.49.77.59** – mail : as.sociale.ehpad@ch-hautbugey.fr

- **Tâches :**

- instruit les demandes d'admission et participe à la commission d'admissions ;
- informe, oriente et accompagne le résident et sa famille pour les démarches administratives et pour les mesures de protection juridique;
- accompagne le résident et sa famille pour un diagnostic social et un plan d'aide adapté;
- participe et aide si besoin à l'élaboration, à la mise en œuvre et à la concrétisation du projet de vie individualisé ;
- assure le lien avec les gestionnaires des tutelles;
- travaille en partenariat avec différents organismes gérontologiques ;
- participe à la mise en œuvre de la procédure de recouvrement.

Le PERSONNEL MEDICAL

Sur les 2 sites :

- **Monsieur le Docteur Gil SATTONNAY** – chef du Pôle Hébergement (temps plein)

Site d'Oyonnax :

- **Madame le Docteur Khedidja AKLOUCHI** (temps plein)

Site de Nantua :

- **Monsieur le Docteur Nabil DOUAR** (temps plein)

Ils deviennent, par définition, les médecins traitants des résidents dès leur entrée. Ils exercent toutes les fonctions liées à leur art (consultations, traitements, demande d'examens complémentaires, hospitalisation en milieu spécialisé si nécessaire) dans le respect de la déontologie. Ils assurent en outre toutes les tâches administratives qui leur incombent (évaluation de la dépendance dans le cadre de l'APA, mise en place de mesures de protection tutelle ou curatelle, certificats médicaux, etc). Enfin, ils entretiennent les relations avec la famille du résident ou son représentant légal.

Dans le cas où il existerait une rupture du contrat de confiance entre le résident et le médecin de l'établissement, ce dernier pourra le réadresser au médecin choisi par le résident.

Un service d'astreinte médicale (24h/24h) est assuré tous les jours de l'année pour les deux sites d' OYONNAX et NANTUA.

NOTA : le(la) résident(e) ou son représentant légal a la possibilité de choisir un médecin traitant. Celui-ci devra alors se plier aux règles de l'établissement, en particulier pour ce qui concerne les médicaments ou spécialités figurant au livret thérapeutique du Centre Hospitalier du Haut Bugéy.

Le PERSONNEL PARA MEDICAL ET HOTELIER

- Les cadres de santé :

* **Madame Marie-Christine MERCIER** (☎ 04 74 73 10 06), cadre supérieur de santé, assure la coordination de l'activité médicale et para-médicale, celle-ci s'appuie sur les cadres soignants de proximité de chacun des sites ;

* **Madame Yolaine GROBAS** (☎ 04 74 73 10 66), cadre de santé pour le site d'Oyonnax ;

* **Madame Jocelyne FLOUR** (☎ 04 74 73 11 61), cadre de santé pour le site d'Oyonnax ;

* **Madame Maria CRISTOVAO DA SILVA** (☎ 04 74 75 48 08), cadre de santé, pour le site de Nantua ;

* **Madame Sylvie VELLUZ** (☎ 04 74 75 48 09), cadre de santé, pour le site de Nantua.

Tâches :

- participent à la commission des admissions et prennent contact avec le futur résident ;
- organisent les visites de pré-admission à domicile ;
- font visiter la chambre et présentent l'organisation de la maison de retraite ;
- décident avec l'équipe d'un éventuel changement de chambre ;
- s'assurent de la qualité de la prise en charge du résident et de l'organisation du travail ;
- assurent les liens entre les services et avec les partenaires extérieurs ;
- participent aux différents projets du secteur gériatrique ;
- réalisent les plannings de travail des personnels IDE, AS, ASH, équipe pluri disciplinaire
- gèrent les stagiaires ;
- sont les interlocutrices privilégiées pour les questionnements des familles par rapport aux prises en charge ;
- valident les différentes animations organisées sur l'établissement.

- **Les infirmières :**
 - **interviennent la journée et la nuit ;**
 - participent aux visites de pré-admission à domicile ;
 - réalisent les soins du résident et assurent son suivi, en collaboration avec les aides soignants ;
 - distribuent les médicaments ;
 - informent la famille d'éventuels changements de l'état de santé du résident, des consultations prévues ;
 - assurent les échanges avec les familles sur l'état de santé du résident.

- **Les aides soignants (AS) :**
 - travaillent en collaboration et sous la responsabilité de l'infirmière ;
 - participent aux visites de pré-admission à domicile ;
 - réalisent les soins de confort, d'hygiène et de maintien de l'autonomie du résident ;
 - sont en relation permanente avec le résident et sa famille.

- **Les agents des services hospitaliers (ASH) :**
 - assurent les tâches hotelières ;
 - entretiennent l'environnement du résident.

- **L'ensemble de l'équipe para médicale :**
 - accueille le résident lors de son entrée, recueille les informations pour mieux le connaître et élabore autant que possible son projet de vie individualisé. Son autonomie, ses habitudes de vie et ses souhaits sont pris en compte;
 - fixe les objectifs prioritaires de l'équipe et met en œuvre le projet de vie individualisé (maintien de l'autonomie du résident, son confort et son adaptation à son nouveau milieu de vie);
 - assure si nécessaire l'aide pour les actes de la vie quotidienne (toilette, douche, aide aux repas, etc ...).

- **Le référent du résident :**
 - est désigné à l'admission du résident, il se fait connaître et son prénom est inscrit sur le tableau de la chambre ;
 - est l'interlocuteur privilégié du résident et de ses proches et veille au bon déroulement du séjour ; il est particulièrement vigilant dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet de vie individualisé.

- **L'ergothérapeute :**

* **Madame Marie FORTIN** (☎ 04.74.81.75.02) travaille sur les deux sites : de 9h à 16h30

- Lundi/Mercredi/Vendredi à Nantua ;
- Mardi/Jeudi à Oyonnax.

- **Tâches :**

- évalue le niveau d'autonomie de la personne ;
- identifie ses besoins ;
- cherche à améliorer son indépendance par,
 - * une rééducation,
 - * un réapprentissage des activités de vie quotidienne,
 - * un conseil adapté pour le matériel et l'aménagement de l'environnement.

- **La professionnelle en APA (Activité Physique Adaptée) :**

* **Madame Mélanie BILLON** (☎ 04.74.75.48.46) travaille sur les deux sites : de 9h à 16h30

- Lundi/Mercredi/Jeudi à Nantua ;
- Mardi/Vendredi à Oyonnax.

- **Tâches :**

- intervient en séances individuelles et collectives ;
- réapprend à se mouvoir en tenant compte des possibilités de chacun et permettre de retrouver une certaine autonomie ;
- permet d'augmenter les capacités motrices et l'adaptation aux contraintes environnementales (autonomie) ;
- entretient et développe les différentes fonctions physiologiques, psychologiques et sociales.

- **La psychologue :**

* **Madame Marie GOY** (☎ 04.74.75.48.01) travaille sur les deux sites : de 9h30 à 17h00

- Lundi/Jeudi/Vendredi à Nantua ;
- Mardi/Mercredi à Oyonnax.

- **Tâches :**

- intervient si besoin lors de la préparation de l'entrée ou lors de l'admission des résidents ;
- peut rencontrer le nouveau résident et sa famille afin de faciliter son intégration ;
- participe et aide à l'élaboration, à la mise en œuvre et à la concrétisation du projet de vie individuel ;
- apporte un soutien psychologique et un accompagnement dans l'évolution du phénomène du vieillissement ;
- a une fonction d'aide au diagnostic ;
- assure le suivi des résidents ayant des problèmes psychologiques particuliers tels que des difficultés d'adaptation à la vie en communauté, souffrance liée au décès d'un membre de la famille ou bien à celui d'un autre résident ;
- aide et accompagne en fin de vie.

- **Les animateur & animatrices :**

- * **Madame Marie-Noëlle BONNIN et Monsieur Lot TONG** sur le site de Nantua
- * **Madame Esther GUICHON et Madame Aurélie NIOGRET** sur le site d'Oyonnax

L'animation, sous forme collective ou individuelle, se doit d'être conviviale. Elle permet aux résidents de garder le goût de vivre, de valoriser leurs acquis et potentialités, de garder des liens avec les autres, d'exprimer des désirs, et surtout de maintenir le plus possible l'autonomie.

Ainsi de nombreuses animations peuvent être proposées :

- à caractère festif avec les goûters et les anniversaires ;
- à caractère ludique comme les jeux de société, le bricolage, la décoration, le chant ou la musique ;
- à caractère social comme la lecture du journal, les rencontres intergénérationnelles, la participation aux olympiades pour les personnes âgées ;
- pour maintenir l'autonomie avec les jeux de mémoire, la couture ou le tricot ;
- le bien-être avec la relaxation ou les massages.

L'animation c'est l'affaire de tous, des résidents, des familles, des proches, des bénévoles des différentes associations, du personnel de l'établissement...

Le projet d'animation vise à développer aussi de nouvelles activités plus ciblées vers les personnes les plus isolées, en leur proposant une animation individuelle plus adaptée.

- **les personnels des services généraux sont chargés de :**

- l'entretien et la réparation des installations ;
- l'entretien des espaces verts ;
- la confection des repas ;
- la distribution du linge propre et le ramassage du linge sale ;
- la conservation et la distribution des différents produits ou matériels nécessaires aux différentes activités ;
- la logistique pour le transport des différents matériels et marchandises dans les services.